

Graines de Citoyenneté

Programme d'appui à la société civile mauritanienne en faveur du pouvoir d'agir des jeunes















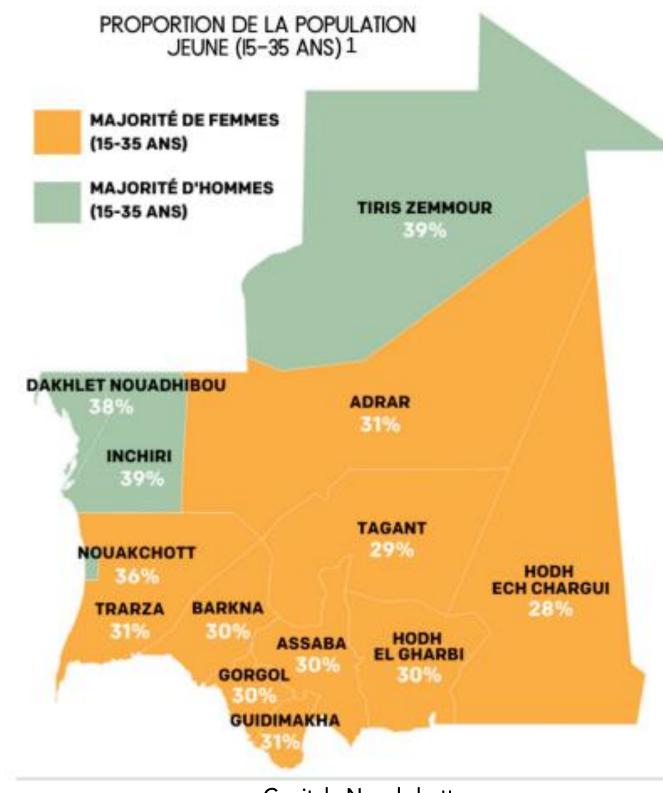
Etre jeune en Mauritanie ...

LE SAVIEZ-VOUS ? EN MAURITANIE, 65% DE LA POPULATION A MOINS DE 25 ANS

Quelques données sur les jeunesses en Mauritanie :

- 62% vivent en ville (africapolis,2015)
- 15% des 24-33ans sont au chômage (BM, 2019)
- ¾ achèvent l'école primaire (BM, 2019)

La jeunesse est une thématique complexe de par sa transversalité et son hétérogénéité (diversité liée à la situation géographique, les parcours éducatifs les statuts socio-économiques, le genre, les enjeux culturels, ethniques et linguistiques pour ne citer que ceux-là.)



Capitale Nouakchott 1 000 000 km2 - 4,5 millions d'habitants

Il est primordial d'apprécier cette diversité et d'éviter de percevoir la jeunesse comme une catégorie définie par le seul paramètre de l'âge

...Une priorité pour l'Etat

Les pouvoirs publics sont conscients des difficultés socio-économiques auxquelles est confrontée la jeunesse.

- Le gouvernement a lancé la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP) à l'échelle des 15 régions, alignée aux des Objectifs de Développement Durable (ODD)
- La Stratégie Nationale de la Jeunesse 2020-2024 se concentre sur les thèmes de l'accès à l'emploi, la citoyenneté, l'autonomisation, le volontariat et la lutte contre l'extrémisme violent.

MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DU SPORT ET DU SERVICE CIVIQUE

Élabore la stratégie
Nationale de la Jeunesse
pour encourager la
participation des jeunes au
processus de
développement économique
et social. La stratégie est
alignée à la SCAPP.

Projet : Mon Projet, Mon Avenir (MPMA)

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES MÉTIERS

Élabore des stratégies
d'accès à l'emploi et
développe des
formations
professionnelles dont les
jeunes sont les principaux
bénéficiaires. Promeut
l'insertion des jeunes.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Accompagne les collectivités décentralisées à mettre en œuvre les stratégies jeunesse et d'accès à l'emploi. MINISTÈRE DE LA
CULTURE, DES ARTS, DE
LA COMMUNICATION ET
DES RELATIONS AVEC
LE PARLEMENT

Elabore des stratégies d'accès à la culture, accompagne la promotion de la cohésion sociale.

Cette stratégie fait de la jeunesse le cœur du mandat du Président de la République

Une société civile qui se structure doucement ...

- → Depuis les années 1990 : développement d'un tissu associatif important en milieu urbain, porté en grande partie par la jeunesse.
- → Des organisations de jeunes ont acquis avec le temps une visibilité appréciable, justifiée par une présence sur le terrain, et ont multiplié les thématiques d'intervention, brassant des sujets aussi variés que la santé, l'alimentaire, l'entreprenariat, la culture, la lutte contre la radicalisation religieuse ou de simples activités creuses de sensibilisation.

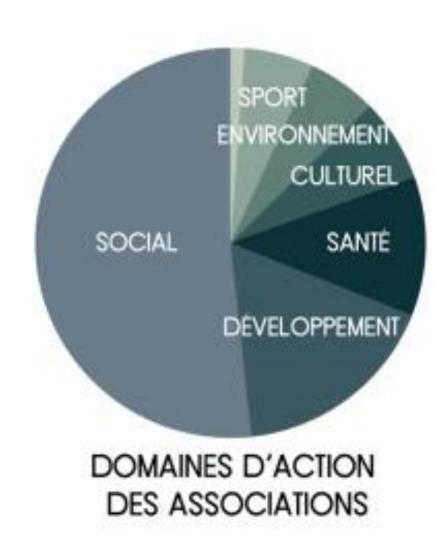
DÉFIS

Renouveler les instances de gouvernance, prévenir les conflits inter-générationnels, et assurer la transparence dans le fonctionnement interne

Développer les compétences et connaissances au travers de renforcement de capacités

Porter des réflexions concertées sur les impacts des actions en vue d'assurer leur légitimité auprès des pouvoirs publics

Accentuer l'inter-connaissance et le partage d'information au travers de plateformes et réseaux de rencontre



...mais accompagnée

→ Un cadre législatif national favorable

- Loi n° 2021-004 relative aux associations : précise le cadre juridique et institutionnel de la société civile et la stratégie de développement et promotion des OSC dont le CDHAHRSC est maître d'ouvrage, garantie à la fois : (i) la liberté et le droit d'association et d'organisation ; (ii) la pleine participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques
- Plateforme d'enregistrement des organisations de la société civile : FEDDAM – Plus de 7000 associations enregistrées et près du même nombre en attente (mars 2023)
- La création de cadres de concertation et d'échanges pour les organisations de la société civile => création de plateformes régionales de la société civile

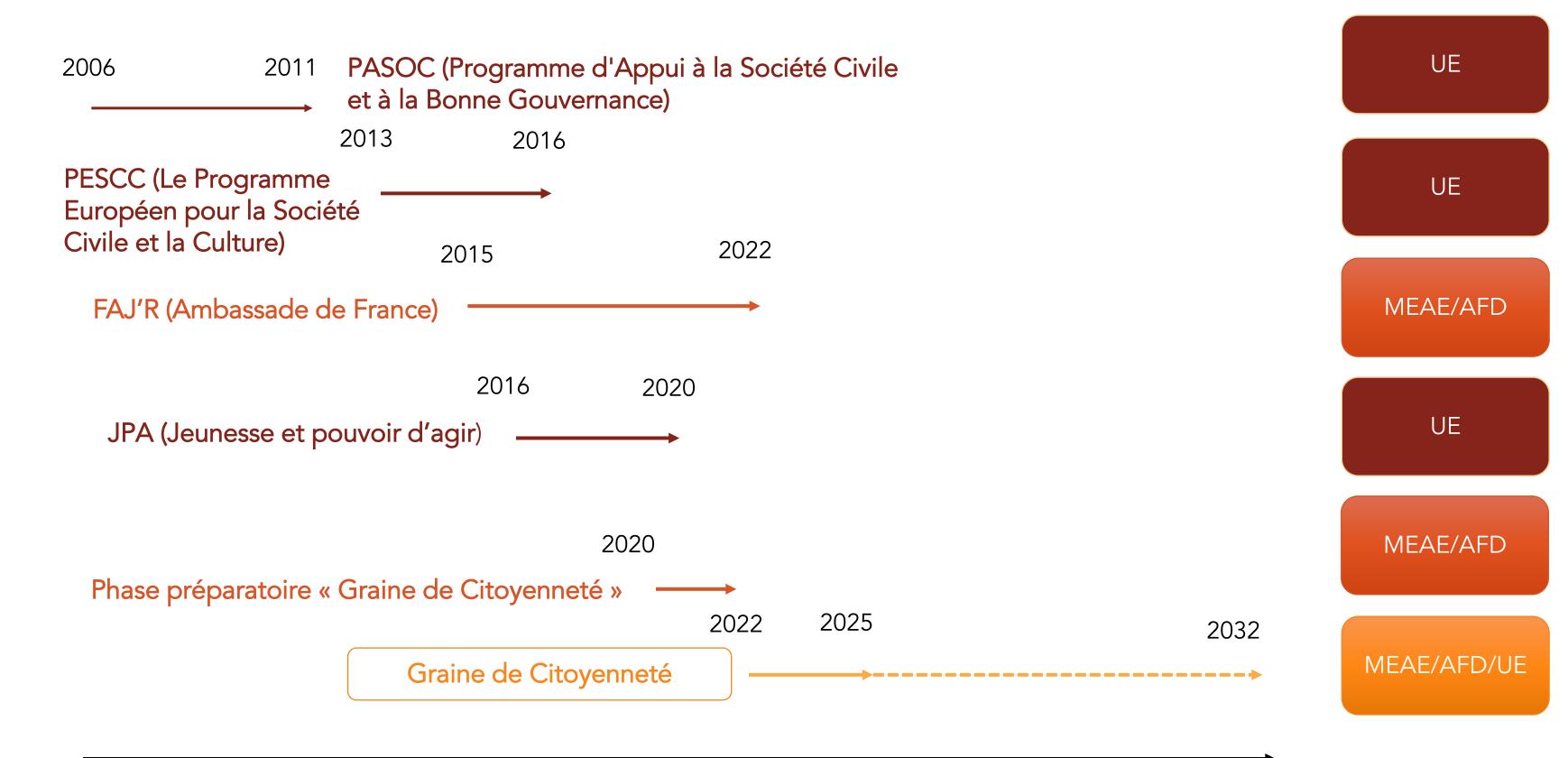
Le CDHAHRSC

Le Commissariat aux Droits de l'Homme, aux Affaires Humanitaires et aux Relations avec la Société Civile a été créé en 2018.

Structure indépendante qui conçoit et met en œuvre la politique nationale des Droits de l'Homme, L'Action Humanitaire et Relation avec la Société Civile. Elle administre la plateforme FEDDAM.

Le CDHAHRSC est membre des instances de pilotage du programme.

Des initiatives successives et complémentaires d'appui à la société civile en Mauritanie



Les PCPA, qu'est ce que c'est?

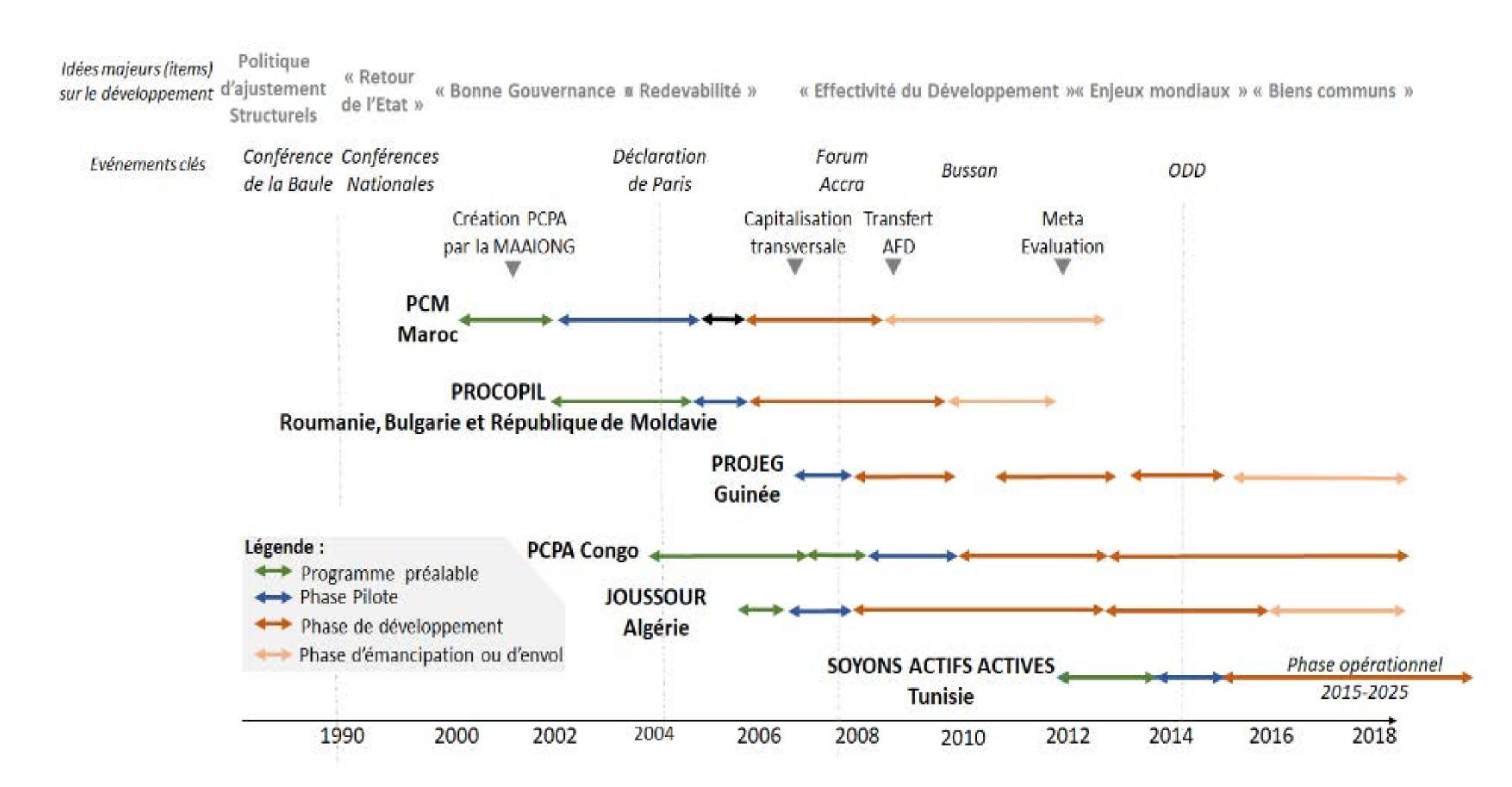
Des programmes qui...

- Soutiennent les initiatives des acteurs qu'ils fédèrent (et qui correspondent à leurs orientations et objectifs);
- Contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives de ces acteurs ;
- Favorisent les dynamiques collectives, la concertation, notamment entre société civile et les pouvoirs publics;
- Réunissent des acteurs d'ici et de là-bas autour de défis communs (atteinte des ODD)

- Sont gérés de façon transparente et démocratique
- En assemblée, les acteurs :
 - · Fixent leurs règles communes
 - Décident des orientations du programme et des grandes lignes de ses phases successives
 - Contribuent à la désignation de leur comité de pilotage

Vidéo de présentation sur les PCPA réalisés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
 PCPA sous titre Arabe - YouTube

Les PCPA, qu'est ce que c'est?



« Graines de Citoyenneté » en 5 points

- Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes et les conditions du dialogue avec les autorités locales et nationales pour appréhender les enjeux d'une citoyenneté active autour de 4 thématiques : ESS, Développement Durable, égalité de genre, et migration- développement.
- Une démarche territoriale, connectée au « double-espace », reposant sur 6 piliers
 3 piliers en Mauritanie : Les OSC et les AL sur les territoires, et les Institutions étatiques.
 3 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-3 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 3 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 4 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 5 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 6 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 6 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 6 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 6 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 7 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 8 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 8 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 8 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 9 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 9 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACCORD, le CCFD-1 piliers
 9 piliers en France-Europe : Les OSC (notamment de l'éducation populaire, type ACC
 - Renouveler les pratiques de coopération autour des ODD comme enjeux universels, défis communs entre « ici et là-bas ».
 - Développer une architecture la plus souple et accessible possible (charte des valeurs, gestion des fonds souples...) pour l'ensemble des acteurs mauritaniens.
 - Des modalités de gouvernance à créer, expérimenter, valider ensemble : si le Grdr est chef de file, c'est l'ensemble des parties prenantes qui s'engagent



Graines de Citoyenneté

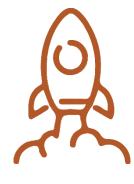
Aux côtés des jeunes mauritaniens

Graines de Citoyenneté, aux côtés des jeunes mauritaniens

Une communauté d'acteurs engagés pour :



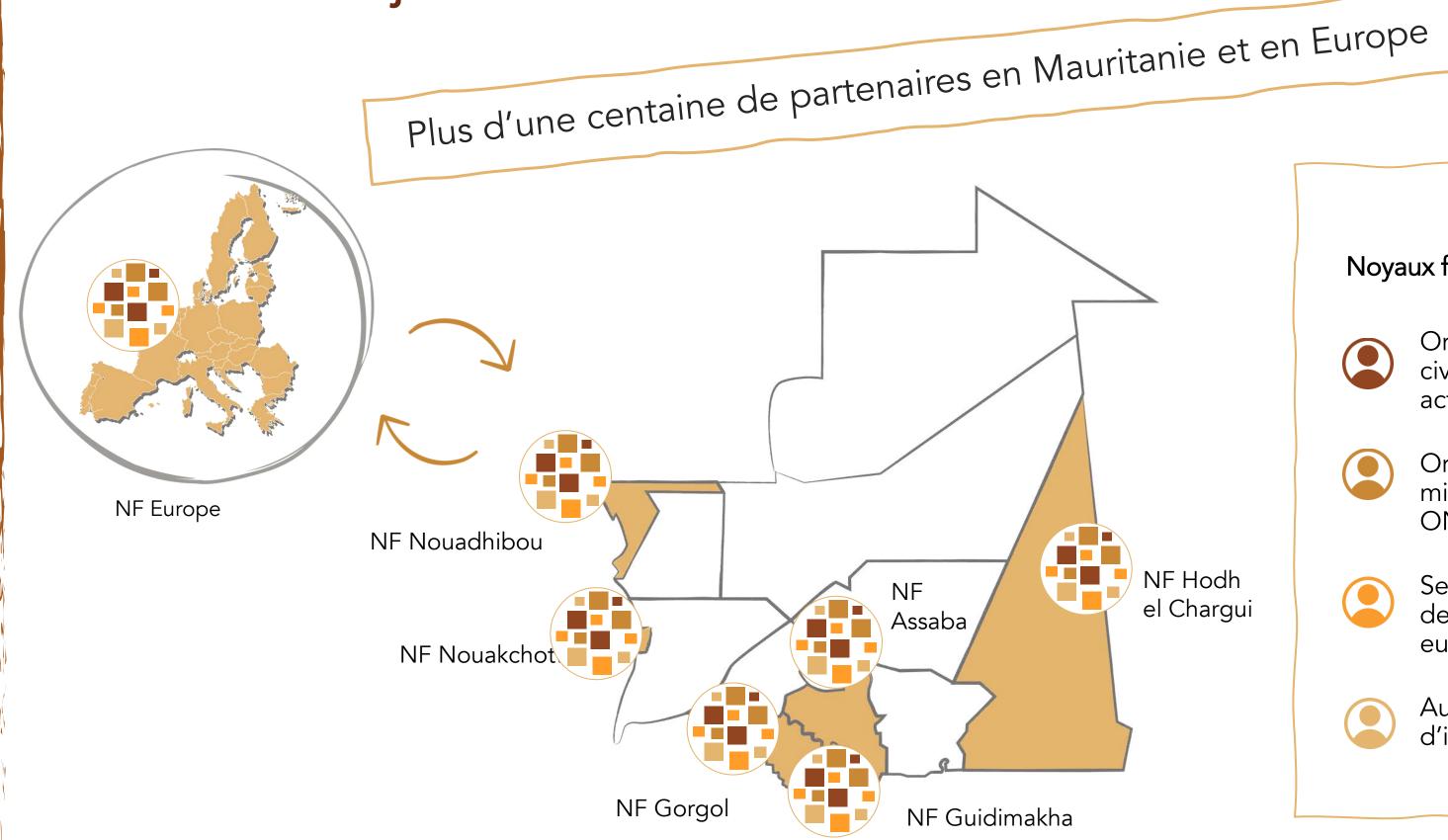
Renforcer le pouvoir d'agir des jeunesses mauritaniennes



Faire monter en compétences des organisations de la société civile

Promouvoir un dialogue citoyen entre acteurs de la société civile et les pouvoirs publics

Graines de Citoyenneté, aux côtés des jeunes mauritaniens



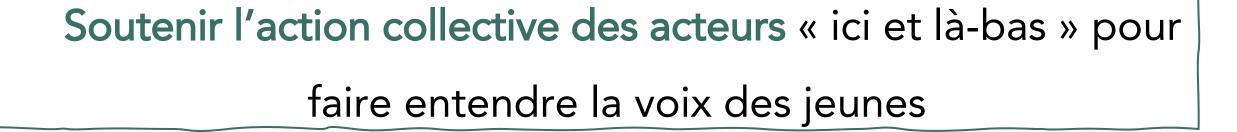


Noyaux fédérateurs composés de:

- Organisations de la société civile mauritanienne et acteurs de l'ESS
- Organisations issues de la migration en Europe & ONG internationales
- Services déconcentrés de l'état mauritaniens et européens
- Autorités locales d'ici et de là-bas

Graines de Citoyenneté, aux côtés des jeunes mauritaniens

Notre approche:



Faire monter en compétence les organisations de la société civile engagées pour les jeunes

Une gouvernance décentralisée, pour mieux impliquer les territoires et leurs jeunes



Soutenir l'action collective des acteurs « ici et là-bas » pour faire entendre la voix des jeunes

Plaidoyer territorial et production de connaissances

Plaidoyer territorial et production de connaissances

Nos actions:

Mise en réseau de la société civile, des autorités locales et des institutions

Plaidoyer sur les enjeux prioritaires des territoires

Identification des rêves, des aspirations et des défis auxquels font face les jeunesses

> Voyages d'échanges et participation à des évènements nationaux ou internationaux



Plaidoyer territorial et production de connaissances



Journées Portes Ouvertes

Elles permettent aux organisations de la société civile de montrer aux autorités et au public leur capacité de travailler en synergie et porter des actions communes.

Des noyaux fédérateurs réunis autour de



Des enveloppes financières mises à disposition des Noyaux Fédérateurs pour porter un plan d'action collectif sur leur territoire.





Supports qui donnent la parole aux acteurs en région autour de dynamiques portées sur le territoire.

Dans une dynamique de recherche et de production de connaissances, des études sur la jeunesse et le secteur associatif sont produits puis diffusés aux élus comme au grand public.



Faire monter en compétence les organisations de la société civile engagées pour les jeunes

Appui aux Organisations de la Société Civile

Nos actions:

Des mécanismes de financement adaptés aux réalités des acteurs de terrain

Des formations, de l'appui-conseil, du suiviterrain sur la gestion de projet et la vie associative

Une certification de jeunes leaders associatifs au métier d'animateur socio-culturel



Deux types d'appui :

FONDS ÉMERGENCE

- Dispositif destiné à valoriser l'engagement de la jeunesse en faveur de son territoire.
- Il permet le soutien de projets incontournables du développement local.
- Il vise à permettre aux organisations de jeunes de mieux appréhender leurs rôles et augmenter leurs capacités d'action.



FONDS CONSOLIDATION

- Dispositif destiné à renforcer les capacités des OSC engagées sur les enjeux de jeunesse.
- Il accompagne la montée en compétence d'organisations ayant une expérience dans la réalisation de projets et/ou étant arrivées à un seuil de développement les menant à proposer des projets plus ambitieux.

Quelles typologies d'appui ?



Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise :



Montants maximum



Conditions de co-financement

FONDS EMERGENCE

Entre 6 et 12 mois

3 000 €

5 %

FONDS CONSOLIDATION

Entre 8 et 12 mois

15 000 €

5 %

Un site internet pour s'informer et candidater : www.assojeunes-mauritanie.org

Accédez aux lignes directrices simplifiées des appels à projets

Déposez votre projet en ligne sur la plateforme numérique

Soit en français



Soit en arabe

Soit pour le fonds EMERGENCE



Soit pour le fonds CONSOLIDATION





Une gouvernance décentralisée

Pour mieux impliquer les territoires et leurs jeunes

Une gouvernance décentralisée

Des noyaux fédérateurs comme instance de gouvernance régionale du programme



Comité de suivi, évaluation et capitalisation

Composent





Des acteurs locaux, nationaux et internationaux regroupés au sein du **Comité de Pilotage**

Soumet la liste des projets

Comités d'attribution des fonds

Une Assemblée Plénière annuelle qui réunit tous les membres





Comité des sages

Une gouvernance décentralisée

Une charte des valeurs



Un règlement intérieur

 Décrit les modalités de fonctionnement du programme Graines de Citoyenneté



- Détermine la composition, le rôle, le mandat et le fonctionnement de chaque instance du programme
- Présente les règles, les droits, les obligations des membres et les modalités d'adhésion

Des membres réunis autour de textes fédérateurs

Un manuel de procédures

Le manuel de procédures du programme Graines a vocation à présenter l'ensemble des règles et procédures qui le régissent en de deux volumes :

- (i) Les règles de prise en charge des participants et les procédures administratives et financières générales
- (i) Le cahier des charges fonds souples

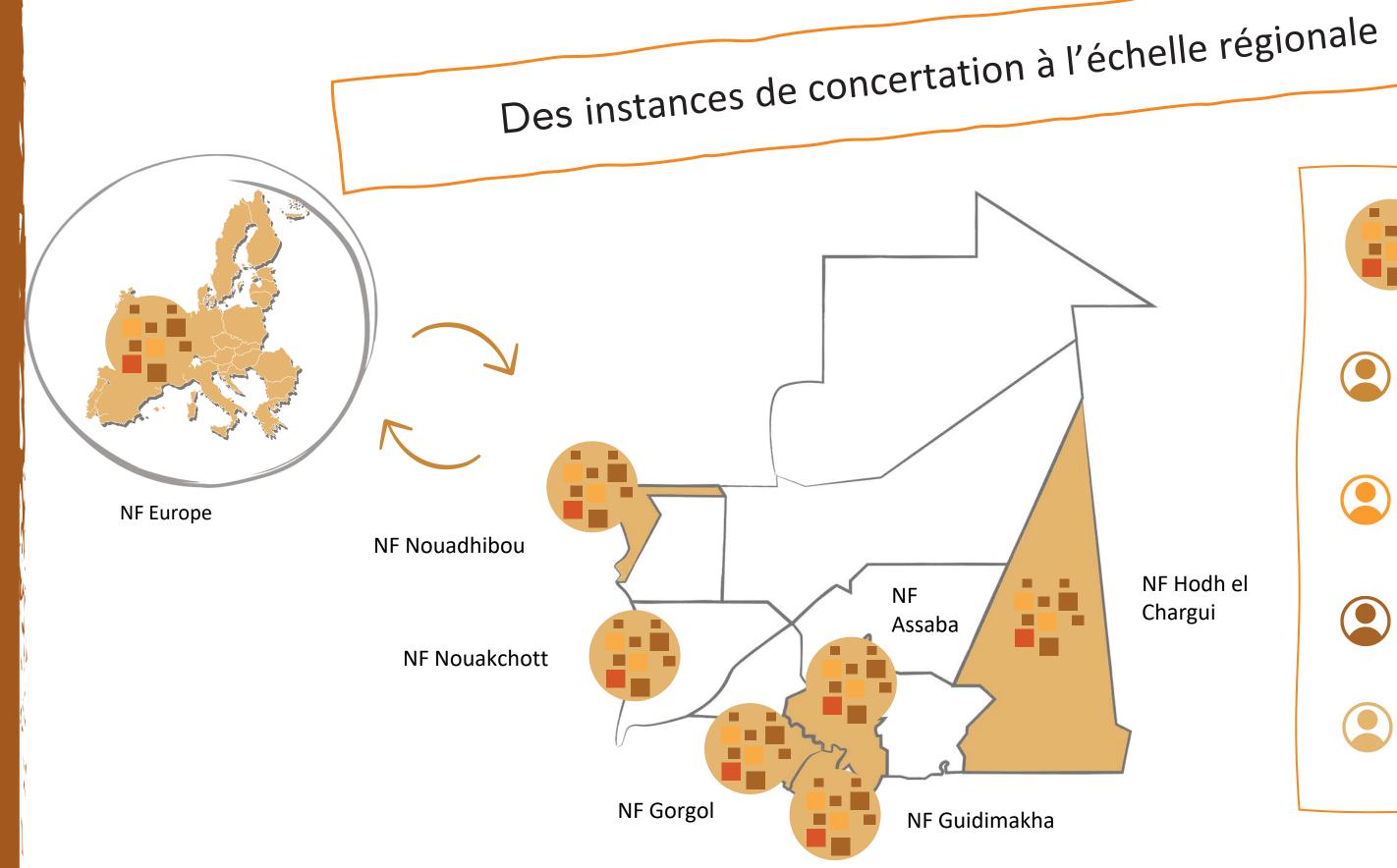






Les Noyaux Fédérateurs

Les Noyaux Fédérateurs





Noyau Fédérateur (NF)



Organisations de la société civile mauritanienne et acteurs de l'ESS



Organisations issues de la migration en Europe & ONG internationales

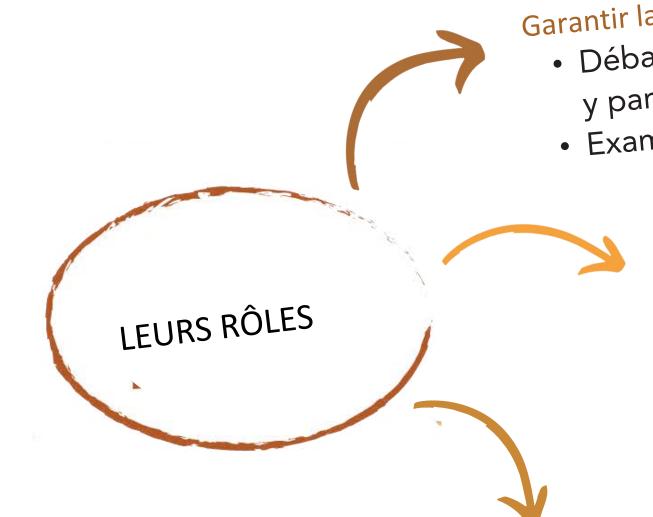


Services déconcentrés de l'état mauritaniens et européens



Autorités locales d'ici et de là-bas

Les Noyaux Fédérateurs



Garantir la gouvernance régionale du programme

- Débattre les sujets qui sont discutés en comité de pilotage et y participer au travers de représentants
- Examiner les demandes d'adhésion à leur noyau fédérateur



Valoriser les spécificités territoriales et renforcer un plaidoyer à l'échelle régionale

acteurs Assurer l'animation des territoire autour d'enjeux fédérateurs



Accompagner la montée en compétence des associations de jeunesses

- Réfléchir sur les lignes directrices des appels à projets
- Accompagner les associations de jeunesse
- Être des relais d'information et de mobilisation
- Désigner les membres du CAF régional



Les Fonds Synergie

Noyaux fédérateurs - mission d'animation d'une dynamique concertée avec les acteurs du territoire sur les enjeux de jeunesses

Les Fonds Synergie, c'est quoi?

Des enveloppes financières mises à disposition des noyaux fédérateurs pour porter un plan d'action collectif sur leur territoire.



Pour quoi faire?

Faciliter la réflexion et l'analyse des membres des noyaux fédérateurs sur les enjeux de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes sur leur territoire et de leurs synergies d'action :

- Réfléchir ensemble, sur des enjeux fédérateurs.
- Favoriser le dialogue entre pouvoirs publics et OSC
- Réaliser des activités de recherche-action, de capitalisation et de plaidoyer



Des espaces de réflexion et d'échanges conviviaux!





Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage



- 16 Membres influents
 - Nommé porte-parole de son noyau fédérateur
 - Il dispose d'un droit de vote

Composition

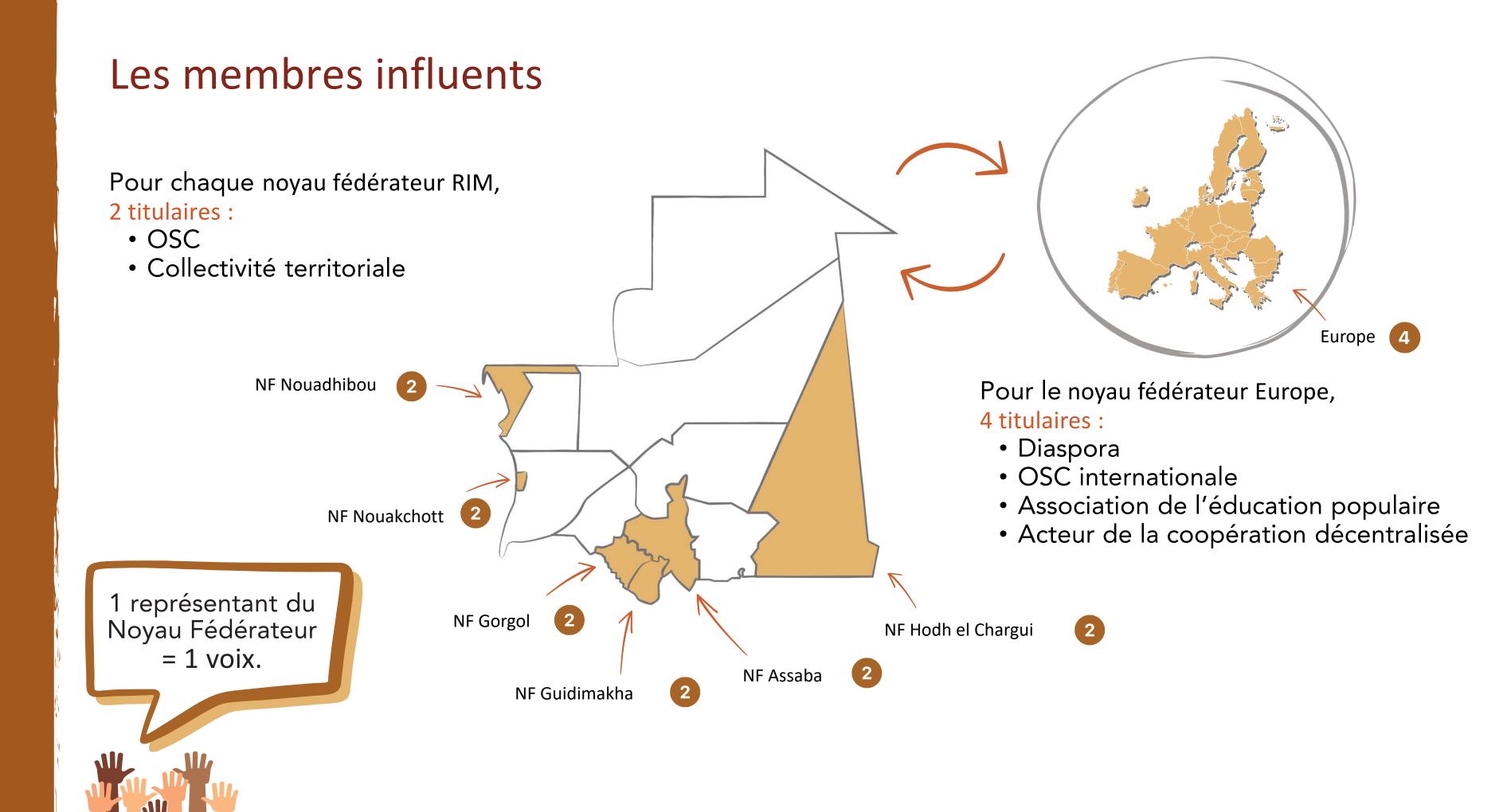
Membres de droit

- Il s'agit de l'organisation garante, institutions publiques mauritaniennes et européennes
- Il dispose d'une voix consultative

Membres observateurs

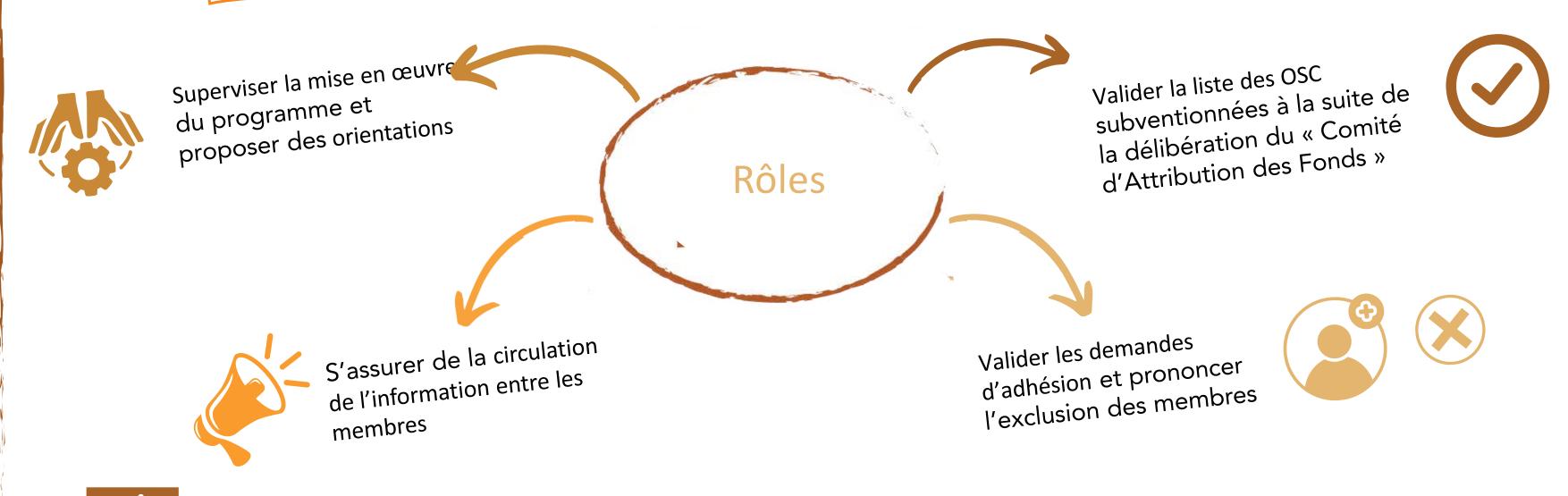
- Il s'agit d'un représentant pour chaque
- Il dispose d'une voix consultative

Soit 25 membres au total



Le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage se réunit 3 à 5 fois par an (à distance et en présentiel)



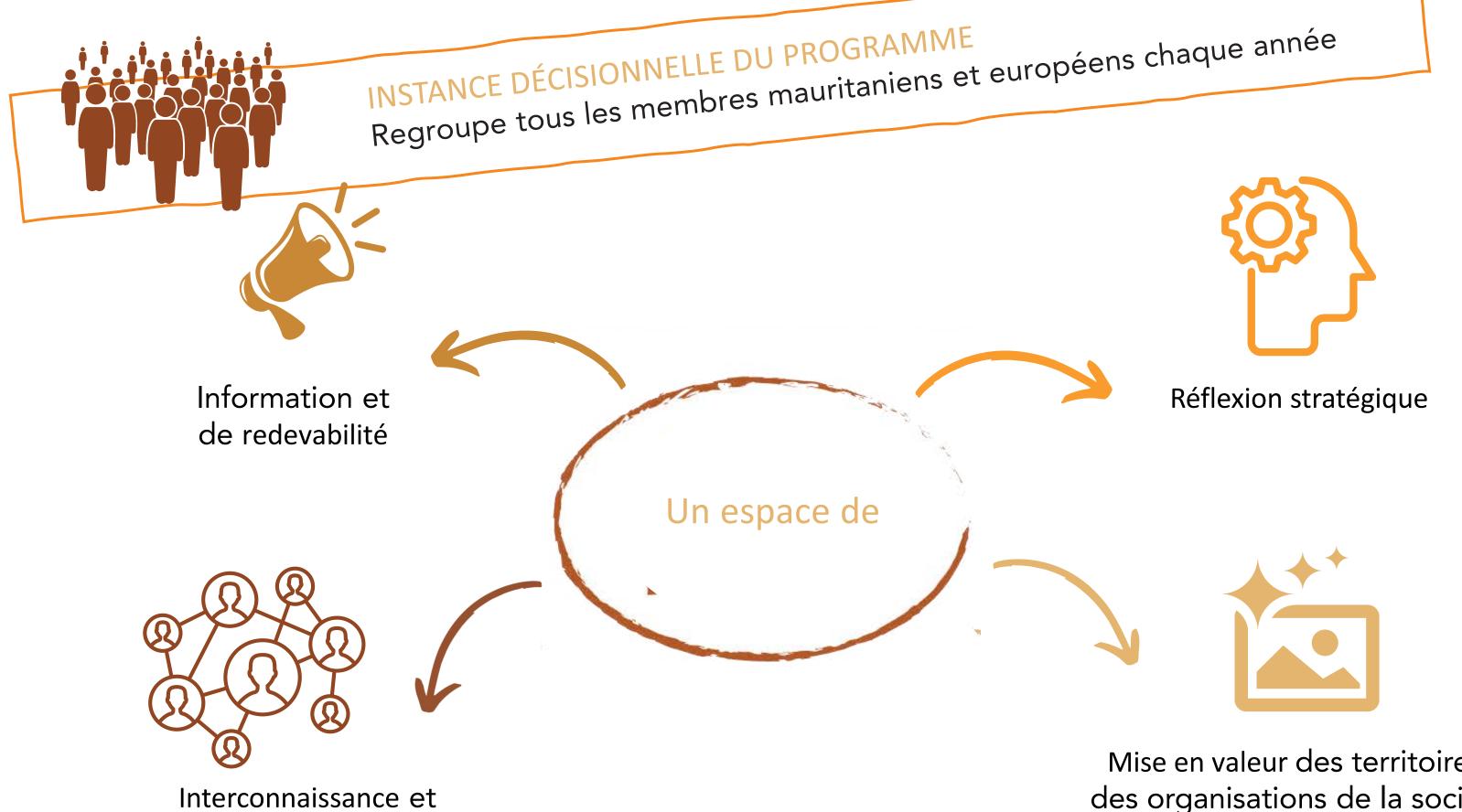


Les décisions du comité de pilotage se font dans une recherche de consensus





réseautage



Mise en valeur des territoires, des organisations de la société civile et des jeunesses

Membres adherents

Membres des noyaux fédérateurs

Disposent d'un droit de vote

Membres invites

Invités non-membres du programme

Composition

Membres de droit

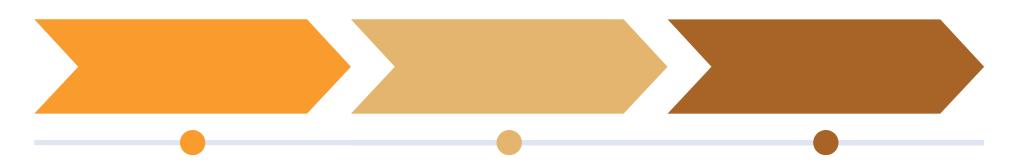
- ONG garante (le Grdr) et les partenaires du consortium (Ecodev et Alianza)
- Institutions mauritaniennes et européennes



Jeunes Ambassadeurs

Binôme de jeunes artistes qui mettent à profit leur notoriété et leur engagement à porter les valeurs du programme lors de l'Assemblée Plénière





Chaque organisation adhérente mandate une personne pour participer à l'Assemblée Plénière. Seuls les membres adhérents disposent d'un droit de vote. Le vote se fait à main levée. Pour qu'une résolution soit acceptée, elle doit recueillir une majorité absolue des votes.





Le Comité des Sages

Le comité des sages

Le comité est composé de 3 ou 5 personnes physiques indépendantes des organisations membres du programme

RÔLE



Fournit une assurance sur la conduite éthique et responsable de « Graines de citoyenneté »



Chargé de la prévention et de la gestion des conflits

FONCTIONNEMENT



- Peut être sollicité par la coordination en cas de procédure d'exclusion d'un membre
- Peut se réunir exceptionnellement pour examiner une situation qui n'aurait pas préalablement donné lieu à une plainte mais dans l'optique de prévenir d'un éventuel conflit.

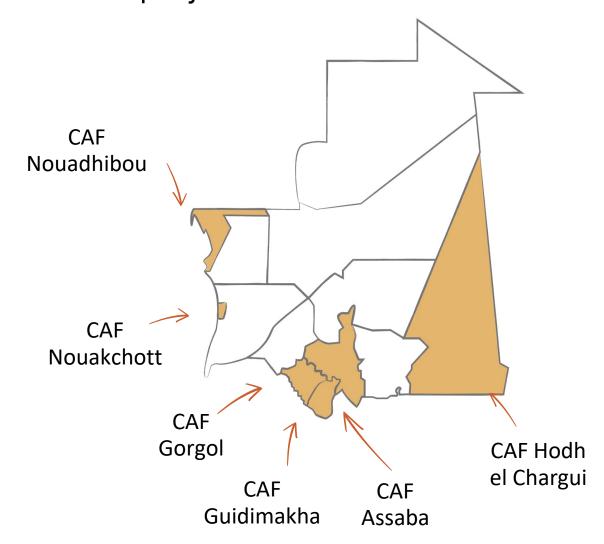




RÔLE

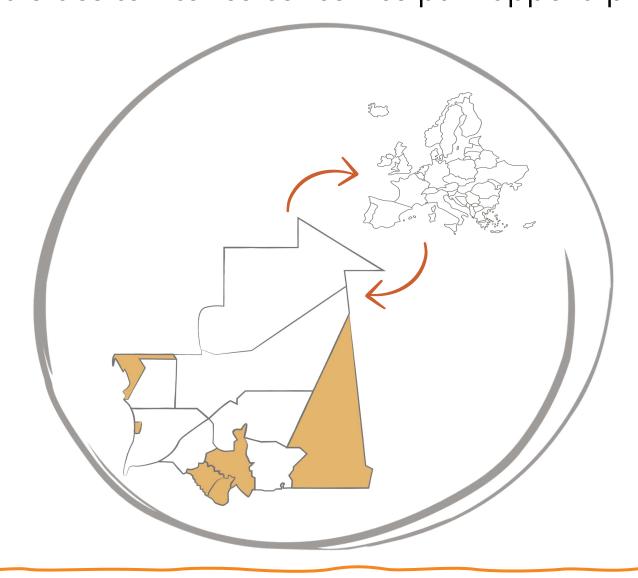
Organe final de décision des fonds d'appui : examine, au regard des lignes directrices des appels à projets, les demandes d'appui des OSC et décide de l'attribution des montants demandés

Des CAF régionaux pour l'attribution des Fonds Emergence : étudient uniquement les dossiers dont les projets se déroulent dans le territoire



Composés d'acteurs désignés en concertation avec les noyaux fédérateurs

Un CAF national pour l'attribution des Fonds Consolidation : étudie les dossiers qui se déroulent sur l'ensemble des territoires concernés par l'appel à projets



Composés d'acteurs désignés en concertation avec le Comité de Pilotage

Des binômes sont constitués parmi les membres fixes et tournants

Chaque binôme reçoit & évalue les mêmes dossiers

Objectif : avoir deux analyses distinctes sur un même dossier Outil : grille de notation des critères de sélection définis dans les lignes directrices de l'appel à projets

FONCTIONNEMENT

Validation par le COPIL de la liste des projets/organisations sélectionnés par le CAF

L'invalidation du financement d'une organisation nécessite un argumentaire structuré, soutenu par des preuves concrètes



* Décisions prises dans une **recherche de consensus**. En l'absence de consensus : recours au vote à main levée avec décision à la majorité absolue.

Réunion de mise en commun et délibérations

- Les membres restituent leurs avis, notations et recommandations
- Les organisations du Fonds Emergence présentent oralement leurs projets aux membres

Tous les membres présents lors de la réunion du CAF statuent sur le financement ou non des projets *

• Réunion sanctionnée par un procès-verbal de sélection

Membres fixes

- Evaluent les dossiers, participent à la délibération finale et votent le cas échéant
- Désignés en concertation avec les membres du programme sur base de critères discutés au préalable (COPIL ou noyaux fédérateurs)

Composition

Membres observateurs

• Témoins et observateurs du processus dans l'évaluation des dossiers. Participent aux délibérations mais n'évaluent pas les dossiers et ne votent pas le cas échéant

Membres tournants

- Evaluent les dossiers, participent à la délibération finale et votent le cas échéant
- Personnes ressources, ayant une expertise sur la zone d'intervention ciblée/thématiques prioritaires sur ces zones (mobilisés par la coordination nationale en fonction des lignes directrices des appels à projets)



Les membres fixes et tournants :

- signent la charte déontologique du CAF
- complètent une déclaration d'intérêt

COMPOSITION



La coordination nationale n'est pas membre du CAF (animateur et secrétaire de réunion)



Pas de cumul de mandat : les membres du comité de pilotage ne peuvent être également membres fixes ou tournants du comité d'attribution des fonds



Organisation
déposant un
projet pour le
Fonds
Emergence



Ne peut être membre fixe/tournants du CAF régional



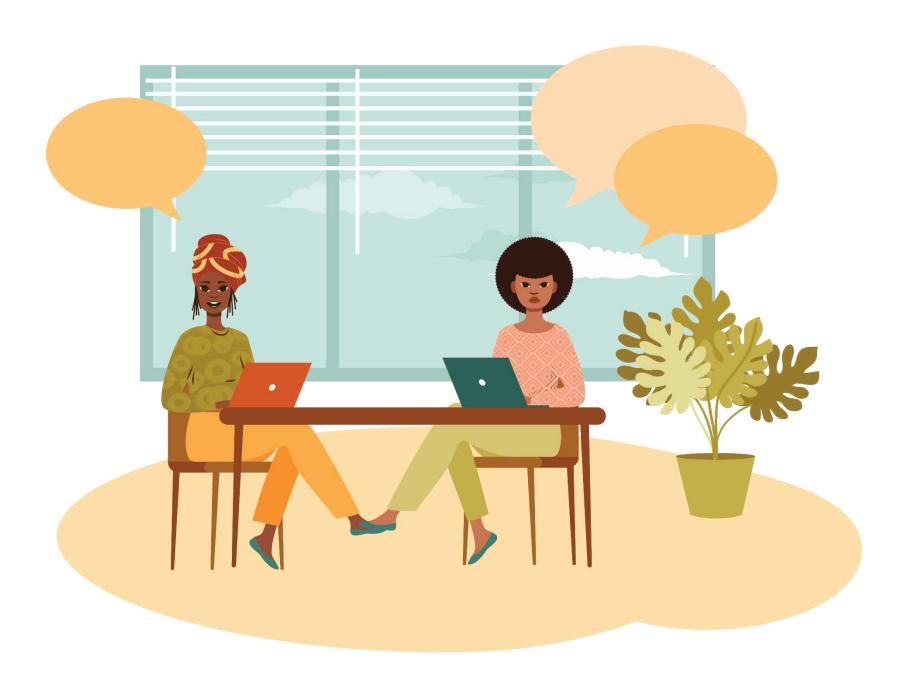
Organisation
déposant un
projet pour le
Fonds
Consolidation



Ne peut être membre fixe/tournants du CAF national



Le Comité de « Suivi – Evaluation – Capitalisation »



Le comité de « Suivi-Evaluation-Capitalisation »



COMPOSITION

Personnes ressources et/ou membres du programme



RÔLES

- · Accompagner la mise en place du dispositif de suiviévaluation et de l'évaluation externe
- Soutenir la démarche de capitalisation au sein des clubs synergies
- Améliorer la qualité du volet "production de connaissances" du programme

Le comité joue un rôle essentiel dans l'amélioration continue du programme, en assurant un accompagnement et un suivi des actions, une réflexion objective et un appui méthodologique à la capitalisation des expériences

Le comité se réunit au fil de l'eau en présentiel ou à distance, et en fonction des requêtes qui lui sont adressées





La Coordination Nationale

La Coordination Nationale



Organe opérationnel du programme

RÔLES

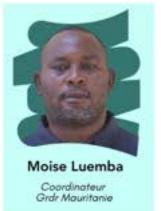
- Accompagne le bon fonctionnement de la gouvernance et les acteurs à jouer leur rôle au sein de celle-ci.
- En charge de **l'opérationnalisation des activités du programme**: planification, suivi budgétaire, démarche de suivi-évaluation, stratégie de communication et capitalisation
- Garant du décaissement, de la transparence et du suivi des fonds en cascade
- Anime les noyaux fédérateurs, co-organise des activités avec eux et leur apporte une expertise technique

La Coordination Nationale : trombinoscope















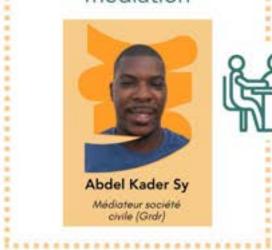


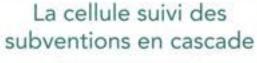




















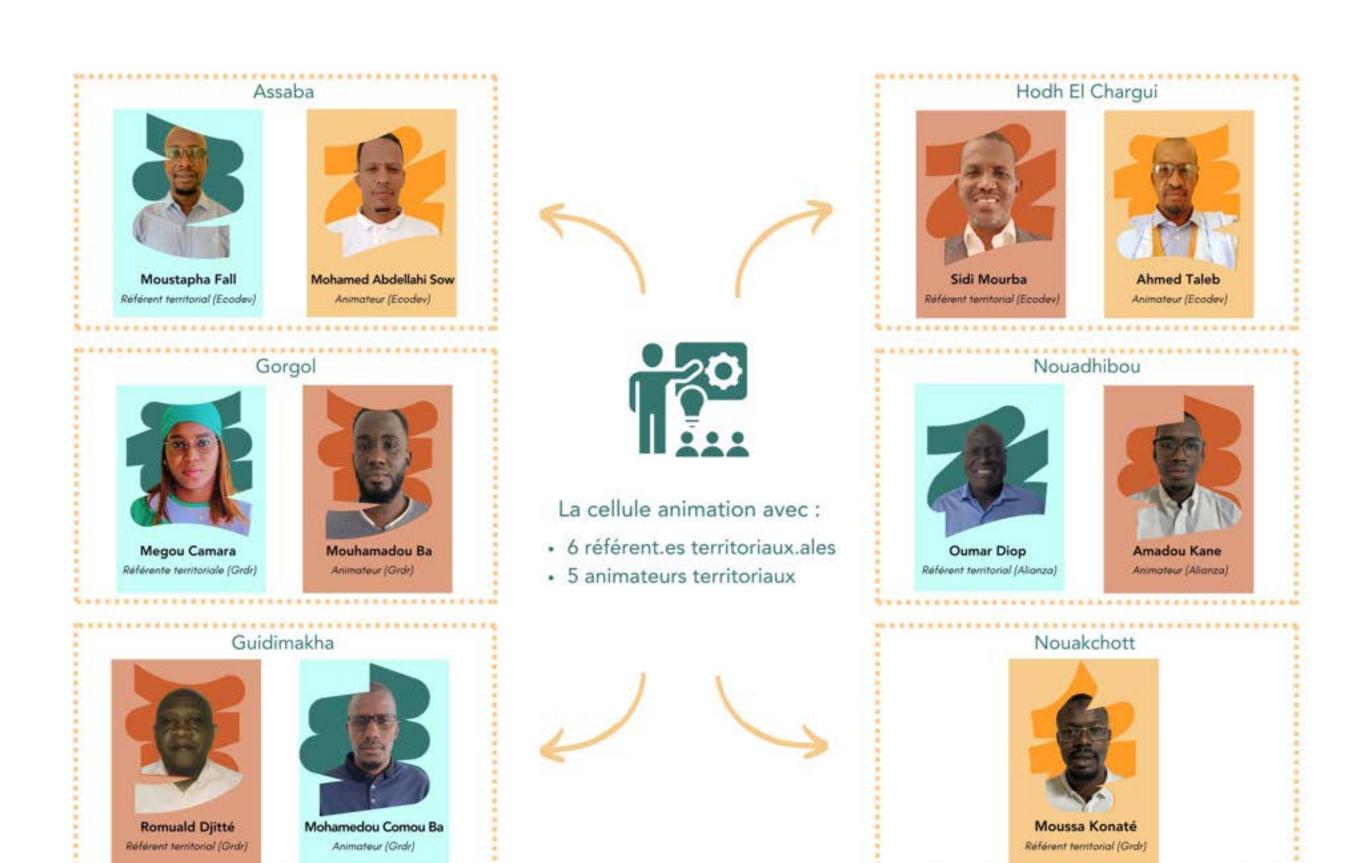




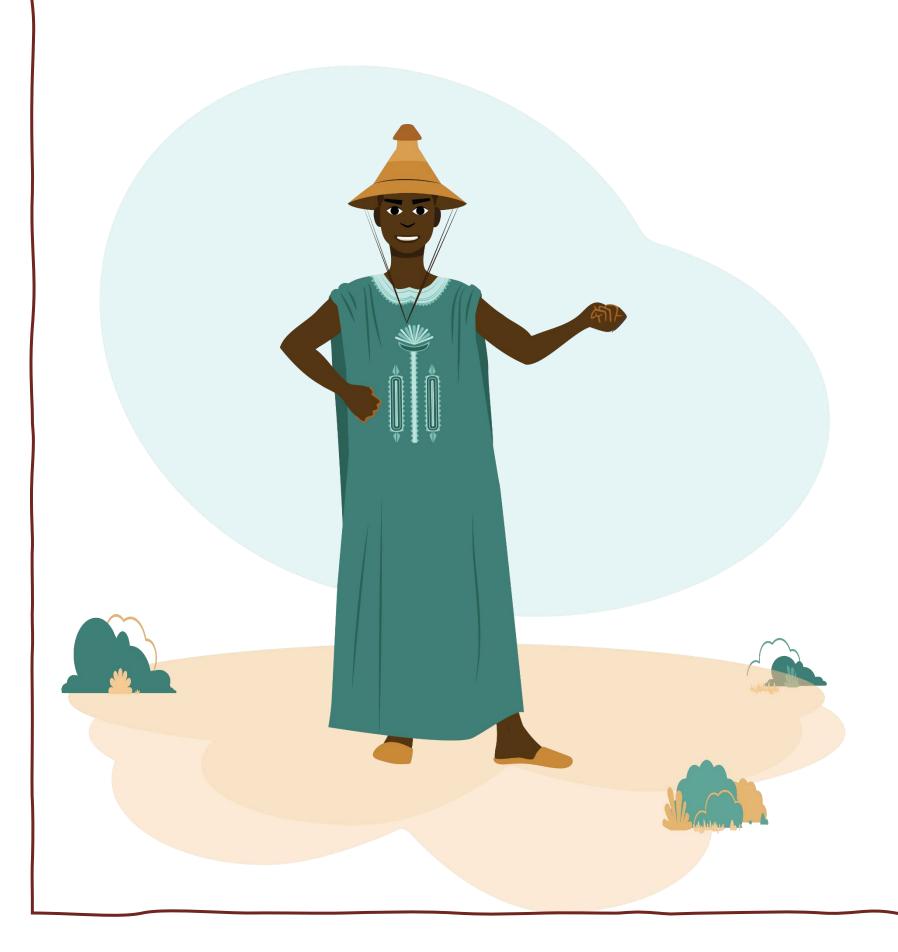
La cellule communication et capitalisation

[.................

La Coordination Nationale : trombinoscope







Processus d'adhésion

Processus d'adhésion au programme

Etre membre du programme, c'est faire partie de la communauté Graines de Citoyenneté. Chaque membre a sa place au sein de l'Assemblée Plénière

Les membres du Programme sont des personnes morales (collectif, structure).

- des organisations de la société civile,
- des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- des autorités locales et administratives
- des institutions européennes et mauritaniennes

Pour rappel:

les membres sont implantés dans les territoires d'action du projet



Pour promouvoir la participation des autorités locales et administratives mauritaniennes et européennes au Programme, leur adhésion est validée par leur participation aux rencontres et activités du Programme

Tous les autres acteurs, deviennent membres en adhérant à l'un des 7 noyaux fédérateurs régionaux



Les critères d'adhésion aux noyaux fédérateurs

ENGAGEMENT

- Être parrainé par une organisation déjà membre du noyau fédérateur Avoir participé à au moins 3 rencontres et/ou activités du programme
- Justifier d'une existence d'au moins 2 ans (depuis la date de création)
- Avoir un siège social dans la région du noyau fédérateur qu'elle souhaite rejoinder ou justifier d'une activité sur les questions de jeunesse dans la zone

EXPERIENCE

COMPOSITION

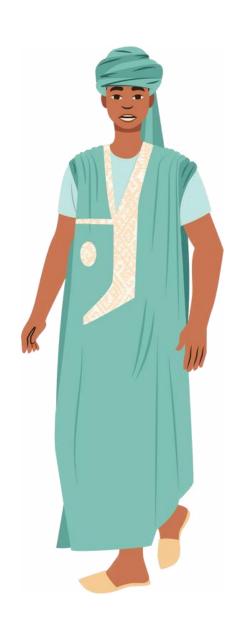
Avoir une gouvernance paritaire, avec un bureau exécutif composé au minimum de :

- 25% de jeunes (moins de 35 ans)
- 25% de femmes (encourager un 50% d'ici la fin du programme)

Qui peut devenir membre?

Toute organisation de la société civile mauritanienne et/ou européenne (ou acteur de l'ESS) reconnue et engagée sur les questions de jeunesse :

- qui se reconnaît dans les valeurs et missions portées par Graines de Citoyenneté
- qui s'inscrit dans une démarche volontaire pour intégrer le programme

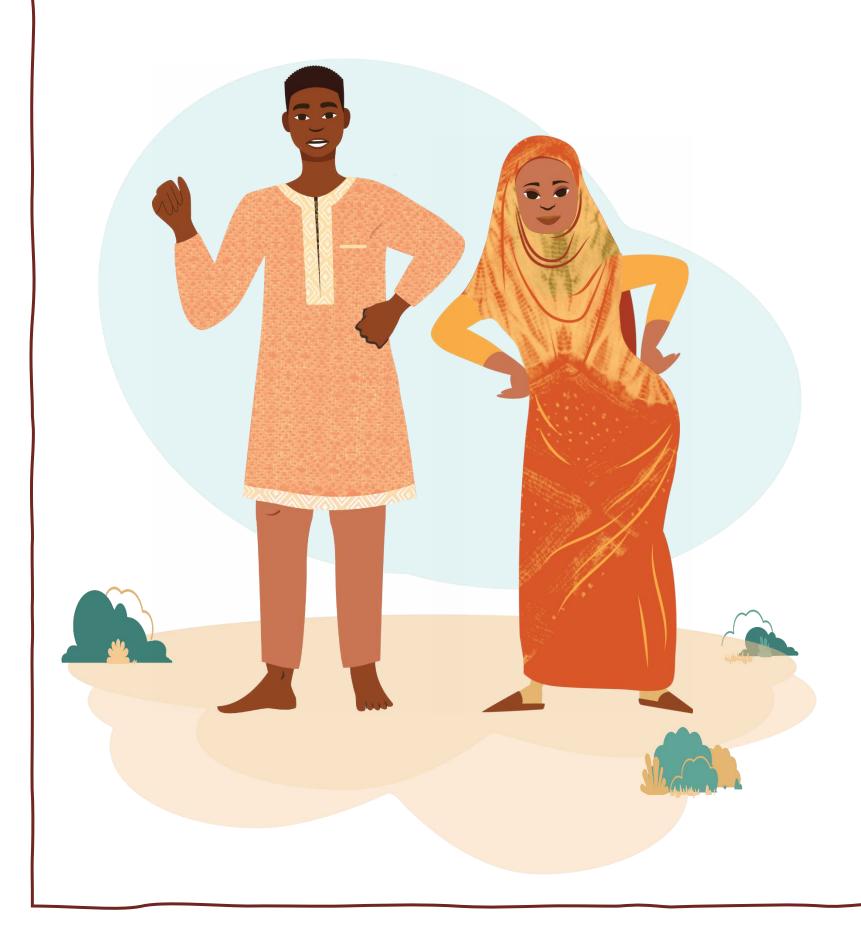


Le dossier d'adhésion au noyaux fédérateurs

Le dossier d'adhésion comporte les éléments suivants :

- Une fiche acteur présentant l'organisation et spécifiant l'intérêt de la structure à la démarche Graines de Citoyenneté ainsi que ses attentes ;
- Une antériorité d'existence (2 ans) : existence d'agrément, de statuts et de règlements intérieurs
 - Une preuve d'opérationnalité : rapports d'activité, plans d'action et/ou stratégique, etc.
 - La liste des membres du bureau
 - Le parrainage d'un des membres déjà opérationnels du noyau fédérateur visé
 - La désignation d'un point focal au sein de l'organisation pour participer aux rencontres et activités du programme
 - Adhésion renouvelée à chaque assemblée plénière





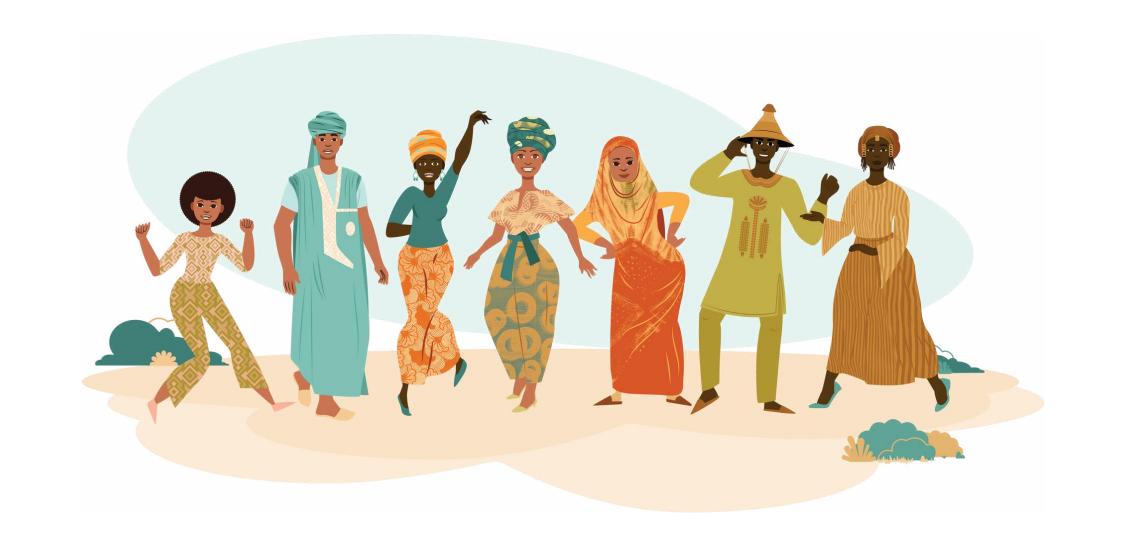
Processus d'exclusion

L'exclusion au sein du programme

Le programme, dans ses objectifs, ne cherche pas à généraliser les exclusions, mais plutôt à explorer des solutions aux difficultés rencontrées par ses membres

La médiation et le débat sont des outils privilégiés pour résoudre les difficultés rencontrées ou les manquements aux responsabilités des membres

L'objectif du programme est d'offrir une écoute attentive à tous les membres, y compris ceux en minorité ou en opposition, afin de favoriser une culture de l'écoute et de la prise en compte de la diversité des opinions



Les critères d'exclusion



Non-respect des valeurs, des principes et du règlement intérieur du programme : comportement ou action en contradiction avec les valeurs, les principes, le manuel de procédures et le règlement intérieur du programme.

Non-respect des engagements de redevabilité devant le Programme :

→ notamment en ne soumettant pas des rapports narratifs et financiers conformes.

Manquement grave à l'image du projet et sa crédibilité : diffamation, utilisation non autorisée de l'image du projet, etc.

Comportement inapproprié des personnes physiques représentant les structures membres.

Atteinte à la sécurité des personnes physiques du programme.

Violation de la confidentialité : divulgation d'informations confidentielles ou l'utilisation inappropriée d'informations.

Non-représentation légitime : prétendre faussement représenter un groupe sans mandat légitime ou consensus préalable.

Non-respect des décisions prises lors des COPIL ou Assemblées Plénières.

Non-participation active : non contribution, non présence aux réunions, non-respect des engagements.

La démarche d'exclusion

Dépôt d'une demande d'exclusion.

- → Par les NF auprès de la coordination nationale du programme GDC.
- → Identification des faits

Coordination

Révision des critères d'exclusion

Révision périodique des critères d'exclusion par la coordination afin de garantir leur pertinence, leur équité et leur conformité aux principes du programme.

Coordination

5

Signification formelle d'une exclusion ou non par le comité de pilotage

→ Le comité de pilotage prend la décision finale. Le membre concerné est informé de la décision par la coordination nationale.

COPIL

Réception d'un avis d'exclusion écrit

→ Information du membre concerné et ouverture du dialogue.

Coordination

Mise en place d'une réunion de médiation.

→ Réunion de médiation pour résoudre la situation de manière collaborative et trouver un terrain d'entente.

Coordination

Examen par le comité des sages

- → Examiner les cas d'exclusion
- → Accompagner la médiation en examinant les éléments de preuve et entendu les parties concernées.

Comité des sages

4





MERCI!



www.assojeunes-mauritanie.org



Graines de Citoyenneté













